

puissances de l'indépendance, lorsqu'il a été accueilli...
NOS VOISINS ONT LES YEUX SUR NOUS.
[Du New-York Budget.]
Affaires Canadiennes.—Les papiers Américains dénotent beaucoup de légèreté et de crédulité en parlant des affaires qui concernent le Canada.

puissances de l'indépendance, lorsqu'il a été accueilli...
[Du même Journal—New York Budget.]
Nouveau dernier nous avons fait remarquer en p. 1 de mots l'ignorance générale déployée par une partie de la presse de ce pays sur les affaires du Canada; mais nous sommes heureux d'apprendre qu'un esprit de recherche sur les dites affaires, commence à se manifester parmi les journalistes, tellement que nous devons nous flatter de voir prochainement leurs remarques écrites avec plus d'égard pour les faits; nous espérons qu'elles ne seront pas jetées tout à fait au hasard et de manière que lorsque l'on vient à les soumettre à l'analyse, elles font preuve d'écrivains qui ne sont plus maîtres de leur sujet, qu'ils ne le pourraient être sur les mystères de la Chambre sacrée du Souverain du céleste empire. Parmi les écrivains que nous avons signalés favorablement sont ceux de l'Atlas de Boston, qui, quoique d'une politique tout-à-fait, se montrent très judicieux et très bien informés sur presque toutes les autres matières. C'est à ce journal que nous empruntons le morceau suivant :
LA CRISTE APPROCHE EN CANADA.
Lord Gosford et Mr. Papineau.—Assemblée du Parlement Provincial.—Réception de l'Agitateur à Québec.
La proposition faite dernièrement par le ministre britannique, d'enlever les droits de la législature provinciale, et de jeter l'échiquier Canadien, a produit la plus vive excitation dans tout le Bas-Canada. Des assemblées publiques ont eu lieu dans chaque district, à quelques unes le peuple s'est rendu le monarque de l'époque; et dans toutes des résolutions très-énergiques ont été adoptées. Les rapports de ces assemblées, publiés dans le *Vindicator* de Montréal, qui entre nous est un des journaux les plus habiles de l'Amérique, sont des plus flatteurs. Personne ne peut lire sans se sentir tout enflammé d'ardeur pour la cause des Canadiens.

été à l'école de l'infirmité, et elle saura com-
[Correspondance.]
Mr. L'ÉDITEUR.
Si le misérable folliculaire de Poitiers dit Leblanc de Malouin est eu jamais la moindre réputation d'être quelquefois véridique, l'on se donnerait la peine de réfuter le tissu de mensonges et de faussetés qu'il publie depuis quelques temps au sujet du comté d'Yamaska. Mais personne ne le croit ici que ceux qui comme ses correspondants sont résolus de mentir ou de faire mentir à tout prix. Les faits sont trop notoirement pour que les hommes gens ne méprisent pas l'effronterie d'un journal si déloyal et de sinistère réputation que lorsque les habitants du comté d'Yamaska ont vu que nos résolutions contre la tenure féodale &c. étaient approuvées du Peuple, ils ont commencé à s'en délier comme d'une mesure dangereuse.
Quant aux personnalités dont ce vil journal abuse contre des citoyens respectables, elles partent de trop bas pour porter le corps au niveau de ceux qu'elle désigne, et les élections prochaines nous en feront ample justice.
La partie fautive et la plus franche de toutes ces turpitudes, est celle qui préconise le trouble et la discorde; le parti Dumoulin et Cie sont vus brandir dans le comté, quoique les détails n'en soient pas tous vrais, et les amis de l'ordre et de la paix ont à déplorer qu'il n'y a que depuis l'invasion indecente des chicanes des Trois-Rivières, que le comté d'Yamaska a perdu quelque chose de son caractère vertueux et paisible, c'est ainsi qu'il se trouve que les résolutions constitutionnelles respectant la proclamation du constitutionnalisme même. C'est ainsi qu'il se conspuent, !!!
Il y a deux choses qui portent un coup mortel au caractère de P. B. Dumoulin déjà trop justement dégradé. C'est sa sortie contre M. Proulx, M. Hébert et la majorité de la chambre d'Assemblée qu'il accuse d'indécence de PARJURE, et contre M. Bernard qu'il attaque dans sa famille. Il faut que Dumoulin compte bien sur la pureté physique et morale de la sienne pour parer ainsi...
UN ÉLECTEUR.
Faux témoignage ne diras, ni ne mentiras aucunement.
M. L'ÉDITEUR.
Répondant au *Populaire* du 23 d'aujourd'hui, certain bon-d'homme du nom de J. A. Couvill de la paroisse de St. Philippe, a cru par ses mensonges devoir faire remarquer aux patriotes qu'ils avaient oublié le troisième mandement de Dieu, à l'égard de l'Assemblée tenue à St. Constant le 6 d'aujourd'hui, en disant que cette assemblée était contre la volonté des supérieurs constitués tant civils qu'ecclésiastiques, parceque, disait-il, faire de telles assemblées, le Dimanche, jour consacré à l'Étre Suprême, méritait une grande punition. M. l'Éditeur, je suis bien surpris de la grande dévotion qu'a eu le pauvre bigot, car je ne m'attendais pas à voir en lui tant de rigidité, mais je vais mettre au jour la vérité, et faire connaître l'intérêt, qui l'a porté à être si rigide. Le Dimanche 6 d'aujourd'hui, le respectable M. Dumeul, commissaire, a refusé d'autre, comme le dit le bon-d'homme, parce qu'il n'a pas son greffe, annonça après le service divin du matin qu'il y aurait une assemblée à St. Constant, dans l'après midi, et que tous ceux qui voudraient y assister étaient à même de le faire. M. l'Éditeur, je suis bien surpris de la grande dévotion qu'a eu le pauvre bigot, car je ne m'attendais pas à voir en lui tant de rigidité, mais je vais mettre au jour la vérité, et faire connaître l'intérêt, qui l'a porté à être si rigide. Le Dimanche 6 d'aujourd'hui, le respectable M. Dumeul, commissaire, a refusé d'autre, comme le dit le bon-d'homme, parce qu'il n'a pas son greffe, annonça après le service divin du matin qu'il y aurait une assemblée à St. Constant, dans l'après midi, et que tous ceux qui voudraient y assister étaient à même de le faire.

En Espagne don Carlos a encore décampé à son
COMITÉ CENTRAL ET PERMANENT
Du Comté de Montréal.
Séance du 4 Sept. 1837.
Le Capitaine PAUL Côté de la Rivière des
Pratères, fut appelé au fauteuil. Les procès-
verbaux communiqués au Comité le rapport
des procès du sous-comité local de Ste. Ge-
neviève, à sa séance du 9 septembre courant,
qui est comme suit :—
Sous-Comité de Ste. Geneviève.
Séance du 3 Septembre 1837.
Mr. Eustache Rouleau à la chaire.
La Adresse de l'honorable chambre d'assem-
blée présentée par A. N. Morin Ec., telle que
votée à la dernière session.
La réponse à cette adresse par le gouver-
nement en chef lord Gosford.
Sur motion de M. Joseph Chauré, secondé par
F. B. Pillet Ec.
Résolu.—Que ce Comité ne peut assez mar-
quer sa reconnaissance aux honorables membres
de la majorité de la chambre d'assemblée et
particulièrement aux membres de ce comité
pour la fermeté avec laquelle ils ont dans la
dernière session soutenu les droits et les privi-
lèges de leurs constituants; et qu'il est du de-
voir de tous les membres de ce Comité et de tous
les habitants en général du Comté de Montréal
de soutenir l'édification de leurs présents mem-
bres à la prochaine élection générale, comme la
meilleure marque d'approbation qu'ils puissent
leur donner pour le zèle infatigable qu'ils ont
montré à soutenir leurs intérêts.
Le Comité s'est ensuite occupé des diverses
démarches faites dans le comté de Montréal et
particulièrement dans les paroisses de la Pointe
Claire, de Ste. Geneviève et de St. Laurent.
Et lors sur motion de M. H. Lavin secondé
par M. Eusebe Proulx il a été résolu que les no-
uvelles démissions dans la magistrature sont un
nouveau grief contre la province à droit de
se plaindre; et que les démissions faites dans
la partie supérieure du comté de Montréal com-
prenant presque la moitié de l'île de Montréal
ou d'autres magistrats n'ont pas été nommés
pour remplacer ceux qui ont été ainsi destitués
exposent les habitants des quatre paroisses com-
prises dans cette partie du comté aux plus gra-
ves inconvénients, en les forçant à faire plu-
sieurs lieues pour se procurer les secours d'un
magistrat, tant pour maintenir la paix que pour
répondre aux besoins de l'agriculture ou les
services de magistrat sont requis en vertu de la
loi.
L. J. FORGETTE,
Secrétaire.
Ordonné que le dit rapport soit publié avec
les procès de ce Comité.
Après la lecture du rapport du sous-comité de
Ste. Geneviève, le secrétaire a communiqué
au Comité l'Adresse votée par l'Association des
Industriels de Londres au PEUPLE CANADIEN,
et la dite adresse fut lue et reçue avec les plus
vives acclamations. Sur quoi il fut :—
Proposé par M. Mathias Dom. Meunier, N. P.
de Ste. Damase, secondé par le Lt. Augustin
Lemay, de Ste. Rose, et
Résolu.—Que nous remercions l'Association
des classes ouvrières de Londres pour leur
adresse qui vient nous être communiquée et
que dans la vue de répondre à l'esprit public
qui anime nos frères démocrates et aux prin-
cipes et sentiments vraiment anglais qu'ils émet-
tent, nous pions Messrs. L. J. Papineau,
T. S. Brown, Dr. O'Callaghan, Chas. O.
Perrault, Touss. Pelletier, Dr. Nelson, E. R.
Fabre, James Phelan, d'agir comme comité
spécial et de préparer une réponse à ce nouveau
témoignage de la sympathie de ces dignes amis
des droits de l'homme.
Proposé par M. Dominique Cardinal, de la
Côte des Neiges, secondé par M. Frs. Pi-
geon de Montréal.
Résolu.—Que deux mille copies en français
et mille copies en anglais de la dite adresse
soient imprimées; et nous priions les divers com-
ités de faire lire la dite adresse au peuple à la
porte de leurs églises paroissiales.
Proposé par M. François Taverneir, secondé
par Chamilly de Lorimier, Ec.
Résolu.—Que l'original grossier de la dite
adresse soit encadré et gardé précieusement
dans les archives de ce Comité.
Les dites résolutions ayant été passées, Mr.
Côté M. P. informe le Comité que Joseph
Armand Hébert Capt. & Jacques D. Hébert Capt.
Antoine Meryzi, lieutenant et J. Bte. Dozois,
Ec., Capt. Juge de Paix et commissaire des
petites causes pour la seigneurie de Delery ont
rigoureusement volontairement leurs charges comme in-
compatibles avec leur pouvoir national. A mis de-
vant le Comité les lettres que ces braves officiers
ont écrites au Secrétaire Civil—lesquelles fu-
rent lues et sont comme suit :—
Lettre du Capitaine Joseph Armand Hébert
au Secrétaire Civil.
St.-Cyprien, 4 Septembre 1837.
Monsieur.—Comme il paraît que son ex-
cellence se plait dans l'œuvre du terrorisme
envers ceux qui veulent être libres et sortir
de l'état d'esclavage où nous plonge la cor-
ruption du gouvernement actuel, vous aurez la
bonté d'informer le lord Gosford que je suis
jaloux de n'avoir pas encore reçu de vos billets
doux quoique j'aie assisté à l'Assemblée du
comté de Lacadie tenue à Napierville le 17
juillet dernier. J'ai eu l'honneur de proposer
la dixième résolution que je regarde comme
renfermant la pure vérité. J'approuve fort
tous les procédés de cette assemblée qui
a été convoquée pour mettre au jour toutes les
iniquités du gouvernement anglais, et pour
nous donner les moyens de porter remède aux
innombrables abus qui pèsent sur ce pays. Je
préfère être maître de mes volontés plutôt que
l'être l'esclave de l'administration de lord
Gosford. Après les procédés honteux de son
excellence à l'égard du major J. Bte. Lukin Ec.
et des représentants de ce comté M. Hotchkiss.
S. C. H. O. Côté écarter il me paraît que je
serais indigne de l'estime de mes concitoyens
si je gardais ma commission de capitaine. En
conséquence je vous prie d'informer son ex-
cellence que j'ai renvoyé ma commission de
capt. afin d'être libre pour y avoir servir mon
pays chaque fois qu'il aura besoin de moi.
Je suis, Monsieur, etc. etc.
JOSEPH ARMAND HÉBERT,
Capt. 1 Bat. Comté de Lacadie.
S. Walcott, Ec. G. C.

Lettre du Capt. Jacques P. Hébert au
Secrétaire Civil.
St. Cyprien 4 Sept. 1837.
Monsieur.—Je n'ai pas répondu plutôt à
votre lettre en date du 16 août dernier c'est
que son excellence ignorait sans doute que
j'étais Canadien Français ne parlant que de la
langue Française vous avait ordonné de m'é-
crire en anglais, langue que je ne comprends
nullement. Aujourd'hui j'ai trouvé une per-
sonne qui m'a traduit votre lettre et je m'em-
presse de répondre que j'étais un des vice prési-
dents de l'Assemblée du comté de l'Acadie te-
nue au village de Napierville le 17 Juillet
dernier—après la conduite arbitraire du gou-
verneur envers le Dr. Valois, Messieurs Hot-
chkiss et Côté les deux représentants de ce
comté, je croirais manquer à mon devoir d'en-
trer en explication sur ma conduite. Comme
ma commission de Capt. pourrait être la pierre
de touche entre lord Gosford et moi je m'em-
presse de vous informer que je croirais man-
quer à mon pays si je conservais une commis-
sion sous une administration aussi corrompue
que celle de lord Gosford. En conséquence
j'espère que la prochaine malle m'apportera la
bonne nouvelle que mon nom a été rayé du
role de milice comme capitaine, ce qui m'épar-
gnera beaucoup de troubles et me conservera
dans l'estime de mes compatriotes, chose que
je préfère aux vains honneurs d'une adminis-
tration honnie par tout ce qu'il y a de respec-
table dans ce pays.
Je suis etc. etc.
JACQUES D. HEBERT.
S. Walcott Ec. S. C.
Lettre de Monsieur le Lt. Antoine Merizzi au
Secrétaire Civil.
St. Cyprien, 4 Sept. 1837.
Monsieur.—Je suis venu en Canada pour
me mettre à l'abri du despotisme européen.
Je pensais venir trouver ici la liberté après
laquelle mes compatriotes d'outre mer soupi-
raient en vain. Plus j'ai étudié les ressorts qui
font mouvoir la machine du gouvernement de
cet Empire, plus je me suis convaincu que
la corruption en était le seul mobile. J'ai oc-
casion de reconnaître la vérité de cette décon-
verte, bien plus depuis que lord Gosford est
à la tête de cette administration. Ses injusti-
ces récentes en faisant sortir une proclama-
tion pour stigmatiser le caractère d'hommes
probes et aimant leur pays, et pour empêcher
les habitants de cette province de s'assembler
afin de discuter leurs droits et demander le re-
dressement des griefs dans la perpétuité desquel-
les les gouvernements métropolitain et provincial
sont intéressés, et puis ses dispositions injustes
arbitraires et tyranniques d'hommes vintés
par tout le pays, qui leur accorde sa confiance
illimitée et bien méritée tous ces faits me con-
vainquent qu'il n'y a pas de justice à espérer
d'un gouvernement qui se dégrade d'une ma-
nière aussi remarquable.
Comme j'ai été présent à l'Assemblée du
comté de l'Acadie qui s'est faite le 17 juillet
dernier au village de Napierville et que son
excellence s'est permis de punir le major Lu-
kin et M. Hotchkiss et C. H. O. Côté Ec.,
nos deux représentants pour y avoir assisté, je
m'empresse de vous dire que j'approuve de
tous mon cœur tout ce qui s'est fait et dit alors.
En 1834 milord Aylmer m'a privé d'une com-
mission de commissaire de petites causes par
rapport à mes opinions politiques, je m'atten-
dais cette année à une lettre de la part du
chef de l'exécutif, mais on paraît m'avoir ou-
blié aujourd'hui. Vous direz de plus à son ex-
cellence que je croirais manquer à mon ser-
vice d'honneur si je conservais une commis-
sion sous un gouvernement aussi arbitraire que
celui de lord Gosford. Je vous prie donc
de demander en mon nom à son excellence de
vouloir maintenir la respectabilité de ma répu-
tation en me rayant comme lieutenant du pre-
mier bataillon du comté de l'Acadie. Ce fai-
sant vous rendrez service à votre serviteur très
humble;
ANTOINE MERIZZI.
S. Walcott, Ec., S. C.
Lettre du Capt. J. Bte. Dozois au Secré-
taire Civil.
St. Cyprien, 5 Sept. 1837.
Monsieur.—Vous aurez la bonté d'informer
son excellence milord Gosford que je suis Cana-
dien parlant uniquement la langue Française.
Vous l'informeriez en même temps que j'ai été
surpris de recevoir le 23 du mois dernier une
lettre dans la langue anglaise à moi adressée et
que ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai pu trouver
une personne pour la traduire. Il me semble
que son excellence lorsqu'elle aimait tant les
sujets Canadiens Français de sa majesté leur
avait promis en 1835 dans son fameux discours
d'ouverture du parlement provincial qu'ils n'au-
raient rien à craindre pour leur langue, et voilà
qu'en 1837 son excellence ordonne que des let-
tres inquisitoires sur la conduite des sujets
Canadiens Français leur soient écrites dans une
langue étrangère. Il est vrai que ceci s'accorde
avec le reste de la politique de milord Gosford.
Maintenant que je connais le contenu de votre
lettre je vous prie de dire au gouverneur que
j'étais présent à l'Assemblée du comté de Lacadie
tenue le 17 juillet dernier, que j'étais un des
vice-présidents de cette assemblée, que j'approuve
hautement tous les procédés qui y ont eu lieu
et surtout la résolution qui blâme l'administration
de lord Gosford que je regarde dans ce pays comme
plus odieuse au peuple Canadien que les Craig et les
Delhouise qui n'ont jamais joint l'hypocrisie à la
tyrannie. Son excellence paraît ignorer que je tiens
les places de capit. de milice dans le premier
bataillon du comté de Lacadie, ainsi que celle
de commissaire des petites causes pour la sei-
gneurie de Delery. Vous voudriez bien prier son
excellence de joindre ces deux commissions à
celle de la magistrature et de vouloir les sa-
crifier pour moi sur l'autel de la patrie. Son
excellence en me faisant l'honneur de revoyer
ces commissions que je ne saurais garder plus
longtemps sans me déshonorer obligerai
infiniment,
Vtre, &c. &c.
J. Bte. DOZOIS.
S. Walcott, Ec. S. C.
Sur motion de Mr. Wm. Ostreul. J. P.
Commissaire de Petites causes de Ste. Rose, se-
condé par Mr. Misaac Seers du même lieu.
Résolu.—Que nous admirons le style éner-
gique dans lequel les capitaines J. Bte. Dozois
et Jacques D. Hébert du premier bataillon
du comté de Lacadie ont répondu à la lettre du
secrétaire civil l'enquérant de leur conduite à
l'Assemblée du jour comté le 17 juillet dernier
et que ces messieurs méritent nos remerciements
pour leur conduite noble et indépendante.
Sur motion de M. Olivier Gariépy secondé
par Mr. Ammy Girod de Varennes.
Résolu.—Que nous avons vu avec plaisir le
noble exemple donné par Joseph Armand Hébert
écuyer capitaine et Antoine Merizzi Ec.
lieutenant du premier bataillon du comté de
Lacadie, en résignant immédiatement leurs
commissions comme incompatibles dans l'état
actuel des choses avec l'honneur Canadien
ainsi que la rérogation de J. Bte Dozois Ec.

comme assassin de milice et commissaire des
petites causes pour la seigneurie de Delery sans
qu'il y ait été sollicité.
L'Extrait de la Gazette Officielle en date
de Québec 29 août 1837 déchargeant divers
magistrats de la commission de la paix; ainsi
l'ordre général de milice, en date du 31 août
1837 destituant de leurs commissions plusieurs
officiers de milice pour avoir assisté aux as-
semblées anti-correctives. Sur quoi il fut :—
Proposé par Mr. Louis Bigrand, de Mont-
réal, secondé par M. Théophile St. Denis,
Résolu.—Que nous félicitons les réformistes
qui viennent de recevoir l'honneur de la des-
titution de la part de l'administration Gosford,
pour avoir tenu, dans les circonstances actuelles
une conduite ferme et honorable et s'être mon-
trés de plus en plus attachés aux principes
qu'ils professent avec la grande majorité des
habitants de ce pays; que nous nous fessons un
devoir d'offrir nos félicitations à
Léandre Damouche Ec. J. P. de Ste. Scho-
lastique.
Emery Féré Ec. J. P. de Ste. Eustache.
Flavien Bouthillier Ec. Juge de Paix et
capitaine de St. Césaire.
Augustin A. Paireau Ec. Juge de Paix et
capitaine de St. Yacinthe.
Au major Ls. Tremblay, au capt. Edouard
Tremblay, au capt. Thom. Simard, du comté
de Saguenay, au Lt. et Adj. E. D. Chesnois
son cap. Charles Blanchard du comté de Ver-
chères, qui ont acquis de nouveaux titres à
l'estime et à la confiance de leurs concitoyens
par les destitutions que vient de publier l'or-
gane officiel de l'administration.
Les remerciements du Comité furent ensuite
votés au président, et l'Assemblée s'ajourna à
jeudi prochain à une heure de l'après midi.
La Reine Elizabeth.
On se rappelle que les journaux qui se disent les
amis et les dévoués du clergé ainsi que les sou-
tenus de l'autel et du tronc, en parlant de l'ave-
nement au trône de la princesse Victoire, ont plu-
sieurs fois allusion au règne glorieux de l'illustre Eliza-
beth. Quoique ces louanges outrées soient parties
de bien bas, elles ont eu de l'écho en ce pays.
Plusieurs curés ont osé parler en chaire du glorieux
règne d'Elizabeth en annonçant le Te Deum chanté
dans toutes les églises du pays en l'honneur de la reine
Victoire. Le *Mercury* de Québec, qui ne reste ja-
mais en arrière dans la carrière de l'hypocrisie a
auss voulu donner un coup d'encensoir au clergé
en relevant ce que nous avons dit de ce qui s'est
écrit dans les différents journaux de district et par-
ticulièrement à St. Eustache. Ce dernier ajoute
en disant que « nos habitants sont trop ignorants
pour comprendre l'allusion qui a été faite à plu-
sieurs princes en faveur du glorieux règne de la
reine Elizabeth ! Le dieu des voleurs, (*Mercury*)
a-t-il la bonhomie de croire qu'il ne se trouve pas
dans chaque paroisse, des personnes à qui l'histoire
soit assez familière, pour savoir que le catholicisme
n'est jamais d'ennemis plus acharnés que la boue,
que la pisse reine vierge Elizabeth ! Qu'il se dé-
trompe.
Nous croyons qu'il est à propos de faire connaître
au public entier ce que fut cette reine Elizabeth dont
on prononce tant le nom avec tant de pompe. Il est à
propos faire connaître celle qui fut la principale cause de la
prospérité de la religion catholique de l'Angleterre
et qui se livra à tant d'horreurs. Le lecteur pourra
juger si les mœurs peuvent la recommander pour
modèle à leurs filles, et si nous devons désirer que
Mademoiselle Victoire marche sur les traces de
celle dont les mains furent souillées du sang de sa cou-
sine, la reine d'Ecosse, et du sang de tant de Catho-
liques qu'elle fit périr dans les plus affreux tourments.
Nous commencerons par une courte analyse d'une
notre biographie empruntée d'un dictionnaire
hist. que l'auteur de cet ouvrage semble avoir
trop méprisé. La reine Elizabeth, il ne dit rien de
ses déportements avec son futur époux, le duc de
Clarence, son oncle, qui fut le premier à lui offrir
le trône de l'Angleterre. Elle fut mariée à un
homme de bien, mais qui ne fut pas un bon mari.
Elle fut reine d'Angleterre, fille de
Henri VIII et d'Anne de Boulen, naquit le 8
septembre 1533. Sa mère Marie, montée sur
le trône, la retint longtemps en prison. Après
la mort de Marie, elle sortit de prison pour
monter sur le trône d'Angleterre. Elle se fit
couronner avec beaucoup de pompe, en 1559,
par un évêque catholique, pour ne pas effarou-
cher les esprits; mais elle était protestante dans
le cœur, et ne tarda pas à établir sa religion.
Dès qu'elle eut la couronne, les disputes se ra-
lurent de toutes parts. La doctrine des ré-
formés avait autant de partisans que celle des
catholiques. Elizabeth, profitant de la dispo-
sition d'esprits, convoqua un parlement qui
rétablit la religion anglaise telle qu'elle est
aujourd'hui. La politique d'Elizabeth lui fai-
sait penser que la suprématie devait rester à la
couronne, elle fut chef de la religion, sous le
nom de souveraine gouvernante de l'Eglise
d'Angleterre, pour le spirituel et pour le tempo-
rel. Les prélats qui s'opposèrent à ces nou-
velles furent chassés de leurs églises; mais la
plupart obéirent. La reine fit un grand
nombre de lois pour interdire l'exercice de la
religion catholique. Les premières contraven-
tions à ces lois étaient punies par de grosses
amendes; ensuite on conduisait les biens; en-
fin on finit par jeter plusieurs catholiques dans
des prisons perpétuelles, où on les laissait périr
quelquefois de misère. Elizabeth fit déclarer
criminels de lèse-majesté les prêtres catholiques
qui reviendraient en Angleterre. Quelques-
uns finirent leur vie dans les cachots, quelques
autres dans les tourments. Les partisans de la
reine disaient que les supplices ne furent ordon-
nés qu'après que Pie V. eut lancé une bulle en
1570, par laquelle les Anglais étaient absous
de tous leurs serments, et vivement exhortés à
faire passer la couronne sur une autre tête. Ces
invitations, soutenues par les exhortations des
jesuites, qu'on appelait des-lors une «pée nue
dont la pointe était toujours à Rome, firent
penser que les catholiques pourraient remuer;
mais ils eussent été accablés sous le nombre des
protestants, s'ils eussent osé se soulever. Les
membres de la société qui voulaient faire des
prophètes périrent par la main du bourreau.
Le trône d'Elizabeth n'était pas encore affermi;
elle eut qu'il fallait verser un peu de sang
pour donner la paix à l'état. Mais des exé-
cutions cruelles, n'étaient pas, comme l'observe
Hume, une excellente méthode pour réconcilier
les esprits avec le gouvernement, ni avec la re-
ligion nationale. Quoiqu'il en soit, on ne
saurait trop être étonné de la facilité avec la-
quelle les Anglais changèrent de religion. De
catholiques qu'ils étaient, Henry VIII en fit
des hérétiques; d'hérétiques, Marie, sa fille, en
fit des catholiques, Elizabeth en refit des héti-
ques, et tout cela en moins de 40 ans. Marie
Stuart, reine d'Ecosse, épouse de François
II, prenait le titre de reine d'Angleterre, com-
me descendante d'Henri VII. Elizabeth l'obligea
à renoncer après la mort de son mari.
Elle réprima les Irlandais, secrètement atta-
chés à la cour de Rome, et pensionnaires de
celle de Madrid. La haine contre l'Eglise ro-
maine n'était encore fortifiée dans son cœur, de-
puis que Sixte-Quint l'avait excommuniée, et
depuis que Philippe II et les partisans de Ma-
rie Stuart excitaient de concert les catholiques
en Angleterre, Marie, bien moins puissante,
bien moins maîtresse chez-elle, plus faible et

Elisabeth, se préparait à la grande messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857.

Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857.

Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857.

Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857.

Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857. Elle se rendait à la messe de la cathédrale de Québec, dans la nuit du 18 au 19 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857. Le 18 septembre 1857.

Ventes à l'Encaissement
PAR CUTILLIER & FILS.
VENTE CONSIDÉRABLE DE PELLERIES.

Ventes d'Immeubles.
PAR JAMES YOUNG.

ETOFFE ET TOILE DU PAYS.
A VENDRE.

BOITINES ET SOULIERS DE PUEVLEE
DE GOUT POUR DAMES.

Assurance mutuelle contre le feu
Du Comité des Deux Montagnes.

MARCHANDISES NOUVELLES.
Le Souffleur ayant reçu la plus grande partie de son importation de produits, offre en vente le contenu de plus de deux cent cinquante caisses et caisses de marchandises formant un assortiment très étendu, consistant en soies, perles, et autres articles de mode et de couleur; Vêtements de mode, robes, jupes, etc.

